



Fédération des distributeurs en matériel électrotechnique

Bruxelles, le 19 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesures dans le Commerce de Gros de Matériel Electrotechnique

À la suite des mesures renforcées annoncées par le gouvernement fédéral, FEDIBEL a également pris des mesures dans le cadre de la lutte contre le coronavirus COVID-19.

Les services aux clients restent garantis, mais il leur est demandé de recourir un maximum aux possibilités de commande en ligne ou par téléphone, en combinaison avec des retraits en points de collecte et des livraisons à domicile ou directement sur chantier.

FEDIBEL, la Fédération des Distributeurs/Grossistes en matériel électrotechnique en Belgique, confirme que ses membres soutiennent et respecteront pleinement les mesures proclamées par les autorités.

En outre, les grossistes veilleront à ce que le secteur ne manque pas de matériel pour que les installateurs puissent procéder aux interventions urgentes et indispensables, et parachever les installations vitales dans les hôpitaux, les centres de soins et autres afin d'assumer le rôle essentiel qu'ils jouent dans la société.

Dans ce contexte, le secteur tient à inciter les clients à recourir un maximum aux moyens électroniques à leur disposition, comme les e-shops, les e-mails, les apps, les solutions M2M et le téléphone. Les entreprises mettront tout en œuvre pour que les commandes soient prêtes à être retirées dans les points de collecte ou directement livrées aux installateurs aux adresses convenues. Ces mesures sont destinées à éviter au maximum les contacts physiques et à respecter les règles de 'distance sociale'.

La Fédération recommande aux entreprises disposant de filiales avec show-room de les fermer complètement.

Par ailleurs, il convient de limiter la fonction des filiales à de simples points de collecte de marchandises commandées par téléphone ou par voie électronique. Dans toutes les filiales qui restent ouvertes aux fins susmentionnées, il convient de respecter à 100 % les consignes d'hygiène et les règles de 'distance sociale', à savoir maintenir une distance d'au moins un mètre et demi entre deux personnes.

Nous recommandons de fermer les filiales qui ne sont pas à même de garantir le respect de ces mesures.

Les règles de 'distance sociale' sont également d'application dans d'autres lieux de commerce de gros, à savoir dans les centres de distribution et dans les transports organisés par l'employeur.

Nous soutenons enfin la mesure du gouvernement visant à promouvoir un maximum le télétravail. Les personnes qui ne sont pas en mesure de télétravailler sont tenues de respecter à tout moment les règles de 'distance sociale', ainsi que les consignes d'hygiène.

FEDIBEL continue bien sûr à suivre l'évolution de la situation de près. Nous mettons tout en œuvre pour défendre les intérêts de nos membres et veillerons à ce que leur rôle de prestataires de services essentiels dans notre pays reste garanti, de manière à ne pas mettre en péril l'approvisionnement en matériel indispensable, aujourd'hui et dans le future.

Tant que durera cette crise, FEDIBEL restera accessible en tant que fédération sectorielle aux coordonnées suivantes :

Eric Piers	+32 478 392915	e.piers@feebel.be
Nathalie Kaniewski	+32 496 366521	n.kaniewski@feebel.be
Bruno Van der Stappen	+32 496 246182	b.vanderstappen@feebel.be

Contact presse :

Eric Piers

Directeur de FEDIBEL